

REORGANISATION DES EXAMENS 2020
AVIS DU SNETAP-FSU

Après l'annonce par le Premier Ministre du prolongement du confinement de 15 jours et la perspective très probable que ce délai soit encore allongé, il serait illusoire de penser que les examens 2020 se passent de façon normale. Il est donc indispensable de réfléchir à une adaptation des conditions d'évaluation des élèves, étudiant.es et apprenti.es pour cette session 2020 perturbée.

Dans ce contexte il est urgent de rassurer les familles sur ces conditions d'évaluation adaptées et leur garantir une égalité de traitement des candidat.es, y compris avec les élèves de l'Education Nationale, une totale objectivité dans la délivrance du diplôme et le maintien de la valeur de ce diplôme.

Vous trouverez ci-dessous les éléments d'analyse du Snetap-FSU sur la réorganisation des examens et en dernier point ses propositions pour les examens de la session 2020.

1 - Quelle concertation ?

Concernant les examens **il est impératif de se donner le temps de la concertation pour que les modalités d'évaluation dans le contexte inédit** que nous connaissons soient repensées, et adaptées (en terme de calendrier comme de mode de validation).

Cette réflexion sera évidemment tributaire des décisions de l'Education nationale concernant les diplômes de l'EN et les diplômes qui nous sont communs.

Par contre pour les diplômes du MAA nous avons des spécificités et une marge d'autonomie qui doivent nous permettre de porter notre propre réflexion et notre propre décision.

Concernant l'organisation du Bac 2020, Jean Michel BLANQUER annonce écouter les propositions des organisations syndicales et des parents d'élèves et devrait présenter sa décision jeudi ou vendredi. Plusieurs questions se posent à ce stade :

- Comment la DGER a-t-elle été consultée par l'Education Nationale ?
- Pourquoi avoir attendu le tout dernier moment (CTEA du jeudi 2 avril) pour consulter les Organisations syndicales de l'Enseignement Agricole Public ?
- Comment la DGER a-t-elle consultée les autres partenaires de l'EA, particulièrement les Fédérations de parents d'élèves et les représentants des élèves et étudiant.es ? Ou comment envisage-t-elle de le faire ?
- Quelles sont les premiers scénarios retenus par la DGER ?
- ...

Enfin, si la réorganisation de la session 2020 des examens est au cœur de nos préoccupations **nous ne pouvons ignorer la préparation de la session 2021 pour laquelle des épreuves sont d'ores et déjà perturbée (CCF, épreuve anticipée, ...) et pour lesquelles un aménagement doit également être envisagé.**

Nous devons également envisager l'organisation de la fin d'année des classes de première ou de 2nd.

Pour le Snetap-FSU, il ne faudrait pas que deux sessions d'examens soient "sacrifiées".

2 - L'arrêt des CCF en cours le temps de la prise de décisions

Dans l'attente d'une décision partagée sur l'aménagement des examens 2020, des consignes claires doivent être données aux autorités académiques et établissements pour que l'ensemble des épreuves de CCF soient suspendues dans l'attente d'une décision nationale.

Nous avons des retours des établissements qui nous interrogent sur l'organisation de CCF pouvant être passés en visioconférence ou en ligne.

Quelle peut être la validité de telles épreuves d'examen passées sans convocation, hors du ruban pédagogique validé par le Président de jury, sans cadre légal quant à l'utilisation de certains outils numériques, et surtout sans que tous et toutes les candidat.es soient en capacité de se connecter, de se préparer à l'épreuve CCF notamment s'agissant des apprenti.es qui ne sont pas confiné.es et travaillent encore dans les entreprises, ... ?

Nous demandons, avec d'autres organisations syndicales, à la DGER qu'une consigne sans équivoque soit donnée pour que cesse toute évaluation certificative, sous quelque forme que ce soit et pour toutes les formations, dans l'attente d'une décision nationale pour l'organisation de la session des examens 2020.

3 - Le positionnement du Snetap-FSU

Le Snetap-FSU rappelle donc qu'il faut garantir aux candidat.es une égalité de traitement, une totale objectivité dans la délivrance du diplôme et la valeur de leur diplôme. ... tous les scénarios ne le garantissent pas. **Rappelons que l'examen à pour but de reconnaître et certifier des acquis de la formation, il atteste ainsi de capacités, de connaissances, d'aptitudes. ... il ne s'agit pas d'une simple attestation de fin de formation.**

Le Snetap-FSU rappelle ses positionnements :

- un attachement à un examen national, avec des épreuves terminales nationales,
- le respect de l'égalité de traitement des élèves,
- en période « normale » nous considérons que la prise en compte du contrôle continu pour l'évaluation d'un examen n'est pas la bonne solution dans le sens où elle participe à la rupture d'un contrat pédagogique entre l'enseignant et l'élève. L'enseignant réalise bien des évaluations formatives, l'examineur des évaluations certificatives. Le contrôle continu n'est pas la même chose que les CCF.
- la situation actuelle est inédite et ne pourra servir de modèle, de modèle pour une future session d'examen,
- la session 2020 ne peut se dérouler comme une session classique compte tenu : des semaines de fermeture des établissements, des incertitudes de la date de reprise des cours, des problématiques liées à la « continuité » pédagogique,
- la continuité pédagogique si elle s'est mise en place dans tous les établissements, a été mise en place de façon différente selon les établissements, selon les enseignant.es. Certains enseignant.es ont continué leurs cours en mettant (essayant de mettre) en place de nouvelles notions, de nouvelles compétences d'autres sont revenus sur des notions / chapitres déjà réalisés et ont essayé de faire de la remédiation, des approfondissements,
- en fonction de leur situation personnelle, les élèves - étudiant.es - apprenti.es n'ont pas eu accès à la même continuité pédagogique (situation familiale, problèmes de connexion, manque d'autonomie...),
- pour les classes de fin de cycle (CAPA2, Terminale Bac Pro, Terminale STAV, BTSA2), il reste de nombreux CCF à réaliser (prévus initialement en mars, avril, mai), il n'est pas raisonnable, envisageable de les réaliser au retour dans les établissements,
- les apprenti.es connaissent une continuité pédagogique très difficile,
- les épreuves terminales pour nos diplômes de l'enseignement agricole sont composées d'épreuves orales, de soutenance de dossier (rapport de stage, dossier technologique) et d'épreuves écrites (parfois nombreuses jusqu'à 7).
- il est à craindre qu'une suppression pure et simple de tout examen terminal et un maintien des cours jusqu'en juillet soit particulièrement démobilisateur pour les élèves de fin de cycle (qui ont



- notamment complété leur dossier PARCOURSUP)
- il faut considérer que les établissements, les personnels et les élèves auront besoin de temps à partir de la reprise décidée nationalement pour se remettre dans un rythme de travail,
- il faut aussi envisager que la reprise se fasse progressivement et pas partout de la même façon ni à la même date,
- on peut considérer que déterminer un scénario maintenant (c'est à dire sans connaître la date de reprise) n'est pas forcément pertinent et qu'il faudrait peut être attendre la fin des vacances de printemps,
- il faut rappeler qu'au nom de la liberté pédagogique et des situations d'établissement dans chacune des disciplines évaluées en ETP le programme déjà réalisé avec les élèves est différent,
- il faut faire preuve de bienveillance vis à vis des élèves qui ont vécu, vivent et vont vivre des moments difficiles,
- il faut prendre en compte que le temps de travail des personnels (services examen, PAJ, directions, administratifs, enseignants...) ne sera pas extensible une fois la reprise faite,
- il faudra faire évoluer les arrêtés, NS qui définissent les examens,
- nous ne connaissons pas les capacités des services examens du MAAF pour aménager une session « extraordinaire »,
- il est nécessaire que la session 2020 des examens ne soit pas une sous session et déconsidérée plus tard,

4 - Quels scénarios ?

41 - maintenir les examens aux dates prévues et dans les mêmes conditions

Ce premier scénario n'est plus envisageable d'ores et déjà compte tenu de l'annonce par le Premier Ministre du prolongement du confinement de 15 jours. Et il semble très probable que ce délai soit encore allongé, Jean Michel BLANQUER ayant évoqué un retour probable dans les établissements au 4 mai. Si cette date devait se confirmer il est indispensable d'envisager l'un des scénarios suivants.

42- passer les examens entièrement en contrôle continu

Ce scénario est une fausse bonne idée, même si elle semble rassembler un grand nombre d'avis positifs, au prétexte notamment que l'Angleterre et les Pays Bas ont déjà choisi cette option. Cette comparaison avec d'autres systèmes de formation européens ne nous semble pas judicieux en raison des particularités des évaluations dans ces deux pays.

En Angleterre, l'annonce de la suppression des examens de fin d'année pour le A-Level (équivalent du Bac français) pour passer entièrement en contrôle continu ne peut être comparé à une situation identique en France.

Le A-Level est un diplôme qui s'obtient sur deux années. A la fin de la première année les élèves ont normalement acquis la moitié de l'examen dans chaque discipline (AS-Level). L'autre moitié du diplôme est obtenu en deuxième année (le A2-Level) là encore pour chaque discipline. Le diplôme est donc obtenu avec l'AS et l'A2.

Les élèves anglais on donc d'ores et déjà passé une très grande partie de leur examens.

Au Pays Bas le dispositif est plus complexe mais les élèves avaient également acquis une partie de leurs notes d'examen avant le confinement.

Il faut donc d'abord reposer ce que l'on entend par le contrôle continu, car celui-ci peut prendre au moins deux formes :

- un diplôme attribué à partir des notes obtenues par l'élève tout au long de sa scolarité et inscrite au bulletin. On utilise donc les notes formatives.
- un diplôme attribué à partir d'évaluations certificatives réparties sur l'ensemble de la formation. Chaque note est une partie de l'examen. C'est le CCF tel qu'on le connaît dans l'EA.
- un diplôme attribué par un mixe des deux systèmes (bulletins + CCF)

Pour le Snetap-FSU, il n'est pas envisageable d'annoncer une évaluation 100 % en contrôle continu lorsque celui-ci n'a pas été décidé à l'avance et que des règles soient établies.

Rappelons que l'évaluation formative est un outil pédagogique qui permet à l'enseignant de mesurer la progression de l'élève et à ce dernier de se situer dans cette progression. Le formatif relève de la



liberté pédagogique de l'enseignant.e. Il décide donc du nombre, de la forme, de la difficulté, du coefficient, ... de ses formatifs. Il peut donc y avoir de grosses différences dans les évaluations formatives de chaque enseignant.e. Il semble illusoire de décider après coup de les utiliser pour entièrement certifier l'acquisition de capacités.

Un.e enseignant.e peut avoir fait le choix de conserver et de supprimer un formatif sur le bulletin dans un objectif pédagogique. Il aurait peut être fait un autre choix si par avance il avait su que ce bulletin serait utilisé pour l'attribution d'un examen.

Ce système ne peut donc fonctionner que si des règles sont établies au préalable.

Enfin si nous décidions d'un contrôle continu que resterait-il à faire avec les classes terminales en mai et juin ?

Pour le Snetap-FSU, un scénario qui passerait les examens entièrement en contrôle continu, doit être exclu.

43 - un examen sur dossier

C'est un dispositif qui peut s'avérer très subjectif car dans ce cas se sont les conseils de classe qui décident de donner le diplômes aux élèves sur des critères de notes, de progression, de comportement.

Un système qui peut s'avérer très subjectif dans un contexte où cette solution n'a jamais été envisagée et pour laquelle les conseils de classe devraient improviser et qui manquerait d'unité et en l'état pose le problème de différences d'évaluation des élèves ou apprenti.es selon, les composantes, les établissements et les équipes ou les conseils, ...

Il y a également la difficulté d'un contrôle des autorités académiques.

44 - décaler les dates des épreuves terminales

Une telle solution devra donc être envisagée si le confinement devait se prolonger au delà du mois de mai.

Dans les perspectives envisagées il y a un décalage des dates des examens, qui seraient repoussées du mois de juin vers le mois de juillet, voire au mois de septembre, notamment en cas de confinement levé partiellement et des établissements scolaires qui resteraient fermés jusqu'en septembre.

Pour l'instant, compte tenu des dates de fin de confinement envisageables, cette solution qui pourrait s'imposer poserait quand même de nombreux problèmes sur l'organisation de la rentrée 2020, sur les recrutements, sur le travail des personnels, ...

45 - le scénario porté par le Snetap-FSU au vu de tous ces éléments

- **maintenir des épreuves terminales nationales écrites** si la date de reprise le permet mais aménagées notamment en laissant le choix aux candidat.es entre 2 ou 3 sujets (ce qui permettrait de tenir compte de l'arrêt des programmes avant la fin de l'année),
- **maintenir l'évaluation des rapports**, dossiers prévus aux examens, et transmis par voie électronique,
- **conserver les notes obtenues par les candidats aux épreuves CCF** jusqu'au 7 février,
- **réfléchir à une prise en compte le contrôle continu pour une part de l'examen mais dans une proportion faible,**
- **mettre en place des Épreuves Terminales Ponctuelles orales disciplinaires (en remplacement des ETP écrites au moins pour certaines)** pourraient être organisées en retenant le principe que le candidat apporte lors de l'épreuve la liste (visée par le service examen sur proposition de l'équipe pédagogique du lycée) des chapitres étudiés dans la discipline lors de cette année. Ainsi l'examineur pourrait interroger le candidat sur un élément d'un sujet réellement traité par l'enseignant de la classe,
- **considérer que les programmes servant de support aux épreuves terminales s'arrêtent au 7 février,**
- **organiser un véritable rattrapage** bienveillant et ouvert aux candidat.es ayant une note finale à déterminer (6 ou 7?).
-

